

maintenant écarté. Il nous est maintenant possible de lever les mesures de contrôle et de compter davantage sur la politique fiscale et monétaire pour boucler la boucle.

J'admets que nous avons dernièrement éprouvé certaines difficultés à réduire le taux d'inflation à cause du prix élevé des aliments et de la dépréciation du dollar canadien. La publication des statistiques pour octobre, par exemple, nous informe malheureusement que les prix à la consommation ont augmenté de 8.8 p. 100 au cours de l'année se terminant en octobre. La composante des prix des aliments a augmenté de 12.7 p. 100 au cours de la même période. Par contre, la composante des produits non-alimentaires a continué à diminuer et s'est établie à 7.3 p. 100. J'aimerais, monsieur le président, faire remarquer à ce propos que, la semaine dernière, en lisant un rapport sur la Communauté économique européenne, le taux global pour les pays du marché commun s'élevait à environ 2 p. 100 de plus que la moyenne canadienne, mais cela c'est pour l'ensemble des pays du marché commun.

La baisse de la composante des produits non-alimentaires est attribuable au ralentissement du taux d'augmentation des salaires. Quel que soit l'indice des taux salariaux que l'on considère, ils enregistrent tous un ralentissement spectaculaire depuis l'adoption du programme anti-inflation en octobre 1975. Nos salaires ont enfin cessé de distancer ceux des États-Unis, notre principal partenaire économique. La diminution des taux d'augmentation salariale combinée à la récente dépréciation du dollar canadien qui, on s'en souviendra, est l'un des facteurs responsables de la récente détérioration à court terme de notre performance au chapitre des prix, devrait contribuer d'autre part et d'une façon considérable à rétablir notre position concurrentielle sur les marchés internationaux. C'est seulement ainsi que nous profiterons de la demande mondiale croissante et que nous empêcherons nos producteurs d'écouler leurs produits à plus bas prix sur les marchés intérieurs.

C'est ainsi qu'il faut agir, monsieur le président, si nous voulons réduire notre important déficit du compte courant et assurer la croissance future de notre production, et du nombre d'emplois. Il nous faut accepter le fait que nos coûts doivent demeurer concurrentiels par rapport à ceux de nos partenaires économiques si nous voulons réduire le taux de chômage. La réduction de l'indicateur anti-inflation des salaires à 6 p. 100 après octobre nous obligera à accepter ce fait pendant que les mesures de contrôle sont encore en vigueur mais, une fois qu'elles seront levées, nous devrons l'accepter volontairement.

Je pense qu'il nous faut un organisme de surveillance pour aider la politique de gestion de la demande à contenir l'inflation. Cet organisme de surveillance a été décrit dans le Programme de coopération et le ministre des Finances a récemment affirmé son intention de procéder à sa création dans sa déclaration économique et fiscale faite ici à la Chambre. L'organisme de surveillance a été surnommé par certaines personnes «comme un chien de garde sans dents», par conséquent, très peu efficace. Peut-être mérite-t-il ce surnom, mais bien qu'il ne puisse pas avoir de dents, je vous assure qu'il pourra aboyer très fort.

Comme son nom l'indique, l'organisme de surveillance contrôlera les mouvements des coûts et des prix tant dans le secteur public que dans le secteur privé de l'économie.

Hausse des prix

Il lui appartiendra d'appeler l'attention sur les augmentations des coûts et des prix qui, à son avis, ne sont pas justifiées par la conjoncture. Même si l'organisme n'aura aucun pouvoir coercitif ou sera, comme on l'a déjà dit, «sans dents» pour lui permettre d'empêcher que des augmentations inflationnistes des prix et des revenus ne se produisent, il pourra s'en reporter à sa capacité d'annoncer ces augmentations et, si l'on peut dire, à son «aboïement», et ainsi décourager ceux qui voudraient augmenter les prix d'une façon considérable. Les grandes sociétés, en particulier, évitent la publicité indésirable. Par conséquent, leurs dirigeants hésiteront probablement avant d'imposer une importante augmentation de prix.

● (1752)

[Traduction]

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, il reste très peu de temps, mais je voudrais faire une ou deux remarques au sujet de l'intéressante proposition que l'on nous a présentée aujourd'hui. Au cours de sa présentation, le député de Bellechasse (M. Lambert) a mentionné que le gouvernement demande depuis longtemps à l'opposition, quand cette dernière le critique, de faire des propositions concrètes; le Crédit social en a fait une. A mon point de vue, cette proposition n'est pas concrète, elle est explosive. Si jamais le Parlement adoptait un bill de ce genre, la situation économique du Canada serait loin de s'améliorer, elle empirerait plutôt, et gravement.

J'ai si peu de temps que je ne vais pas évoquer de façon générale les dangers que présente la planche à billets comme solution aux difficultés économiques à une époque où nos problèmes sont plus fondamentaux, qu'ils se rattachent surtout aux structures, à la productivité, aux disparités régionales et à la croissance de la main-d'œuvre, facteurs sur lesquels la politique monétaire seule ne peut influencer. La meilleure façon de discréditer le bill et la solution proposés par le Crédit social, est de vous renvoyer à certaines des dispositions du bill que ce parti nous a présentées.

Le député de Bellechasse a très brillamment discoursé sur les conséquences générales qu'il aurait dans l'ensemble, de l'avènement de la société juste, de ce qu'il a appelé l'échec des politiques du gouvernement. Mais a-t-il fait remarquer l'article 4 de ce bill à la Chambre? D'après cette disposition, pendant un an après l'entrée en vigueur du bill, on devrait considérer qu'il existe un état d'urgence nationale et tous les pouvoirs législatifs seraient en fait enlevés à la Chambre et confiés au cabinet pendant cette période, pourvu que toute mesure présentée par le gouvernement en conseil soit communiquée au Parlement dans les trois mois.

Monsieur l'Orateur, je me demande si le député est vraiment sérieux en présentant une proposition de ce genre. Est-ce le moment de proclamer l'état d'urgence nationale? Je ne le pense pas. Les députés peuvent-ils être persuadés qu'on devrait les priver du droit de légiférer pendant un an, que ce droit devrait être enlevé à la Chambre et donné au gouvernement en conseil?

Permettez-moi de mentionner le paragraphe 5a) pour donner un autre exemple de propositions qui font que je ne puis croire que le député d'en face soit sérieux. Pendant cette période d'état d'urgence nationale d'un an, le transfert de fonds à l'extérieur du Canada, quelle que soit la raison, sera interdit . . .